

# Nos Honoraires TTC

## VENTE

Les honoraires de transaction sont calculés par tranches :

Tranche jusqu'à 50 000 €	4 000 €
Tranche de 50 001 € à 200 000 €	4.95 %
Tranche à partir de 200 001 €	3.95 %

Les tranches sont successives.

Exemple : pour un bien d'une valeur de 160 000 €

- Jusqu'à 50 000€ : 4 000 €

- De 50 001 € à 160 000 € :  $4.95\% \times 109\,999 \text{ €}$

Total Honoraires = 9 445 €

**Honoraires à charge acquéreur.**

**Les honoraires appliqués sont ceux du mandat en cas de vente négociée.**

## LOCATION

Part propriétaire :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 90% du loyer hors charges.
- Etat des lieux : 20% du loyer hors charges.

Part locataire :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 90% du loyer hors charges.
- Etat des lieux : 20% du loyer hors charges.

Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds suivants :

- Visites, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 € par mètre carré de surface habitable.
- Etat des lieux : 3 € par mètre carré de surface habitable.